

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2018

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**

Représenté par la directrice des sports,
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **FEDERATION FRANÇAISE D'ATHLETISME**

Représentée par son président, Monsieur André GIRAUD
Désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 78444877300027

Article 1 :

La subvention prévue pour **2018** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **50 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Soutien aux sportifs - Avenant exceptionnel - Aide à la professionnalisation (50 000 €).

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 2 208 874 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

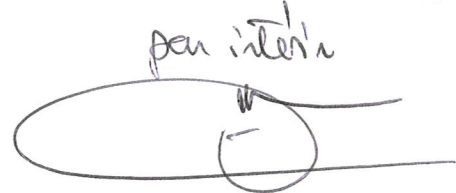
Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le 18/10/2018

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE D'ATHLETISME



LA DIRECTRICE DES SPORTS

pen inter'n


WISE LE 16/10/2018 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21.0236.17



Relevé d'identité bancaire (RIB) :

Domiciliation _____

BNPPARB PARIS ANJOU (02790)

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30004	02790	00010316358	48

Numéro de compte bancaire international (IBAN) :

FR76 3000 4027 9000 0103 1635 848

BIC (Bank Identification Code) : BNPAFRPPXXX

F F A FEDERATION FRANÇAISE

Ce relevé est destiné à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.)
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Cadre réservé au destinataire du relevé